

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 3 Domaine et
patrimoine

Sous-domaine :
3-6 Autres actes de gestion
du domaine privée

Objet : Succession maison
de Madame PALOSSE
Josette

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :
13.03.2025

Date de publication de la
présente délibération :

21 MARS 2025

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 31 mars 2025

Séance du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, ROGER Robert.

Excusés : BILLIATO Lucie, PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe

Secrétaire de séance : Mr Robert ROGER

Le conseil municipal de la commune,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code civil,
VU l'offre de don présentée par Madame PALOSSE Josette,

CONSIDÉRANT que le don proposé énuméré dans le projet d'acte joint,
CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par Madame PALOSSE Josette.

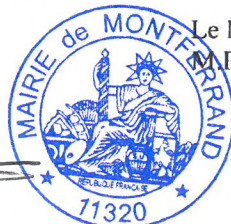

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à Madame PALOSSE Josette pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,
M. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 20 mars 2025